

# INFO BORT LETANG

## Le bulletin d'information du Conseil Municipal 2014-01

BONNE ET HEUREUSE  
ANNEE 2014

A l'aube de cette nouvelle année, le Conseil Municipal se joint à moi pour vous souhaiter une bonne et heureuse année 2014 ; qu'elle vous apporte, ainsi qu'à tous ceux qui vous sont chers, santé et réussite sur les plans professionnels et personnel.

Cette nouvelle année sera marquée par un renouvellement municipal et intercommunal, temps fort démocratique qui permettra à tous les candidats et candidates de faire valoir leurs arguments.

Faisons en sorte que nos communes continuent d'exister, qu'elles ne deviennent pas, demain, des coquilles vides dans le cadre de la réforme territoriale qui va confier aux intercommunalités plus de pouvoirs.

L'année 2013 vient de s'achever. Plusieurs projets d'investissement auront été menés à bien : le changement des fenêtres et portes de deux appartements communaux, de la salle des fêtes et de la mairie, l'installation d'une aire de jeux pour les enfants de 3 à 7 ans à côté de l'espace multisports, ainsi que la réfection des toitures du groupe scolaire et de la mairie. Le programme de voirie rurale s'achèvera au printemps.

Ajoutons, pour être complet, l'approbation du Plan Local d'Urbanisme, PLU, et du schéma directeur d'assainissement.

Les projets 2014 seront traduits dans le budget qui sera voté par la nouvelle municipalité.

Je souhaite aussi avoir une pensée particulière pour les plus démunis, ceux qui sont seuls, et ceux qui nous ont quittés.

Encore une fois, bonne et heureuse année à tous.

Michel MAZEYRAT

# **REUNION DU 13 JANVIER 2014**

**OBJET : FIXATION DE LA SURTAXE D'ASSAINISSEMENT, PART COMMUNALE, POUR 2014.** Le Conseil Municipal a décidé de fixer pour 2014, le montant de la surtaxe d'assainissement, part communale à :

- abonnement : 0 € hors TVA
- consommation : 0,15245 € hors TVA par m3

**OBJET : UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC A DES FINS COMMERCIALES.**

Le Conseil Municipal a décidé d'autoriser, à titre précaire et révocable, Monsieur et Madame GERACE à utiliser, en vue d'y exercer leur commerce, le domaine public situé au droit de leur établissement sur une superficie de 22 m<sup>2</sup>, pour la période du 01/01/2014 au 31/12/2014 et de fixer le montant de la redevance due à 2 euros par mètre carré, soit 44 euros.

**OBJET : ADOPTION DES RESTES A REALISER.**

- Le Conseil Municipal a adopté les états des restes à réaliser suivants :
- le montant des dépenses d'investissement du budget principal à reporter ressort à 79 767,71 €
  - le montant des recettes d'investissement du budget principal à reporter ressort à 148 871,68 €

**OBJET : TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BATIMENT DESTINE A DES ACTIVITES SCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES, DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX, PROGRAMME 2014.** Le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver l'estimation prévisionnelle des travaux et d'adopter le plan de financement envisagé ci-dessous,

plan de financement :	
Coût total HT :	171 243,75 euros
TVA 20 % :	34 248,75 euros
Coût TTC :	205 492,50 euros
Dotations d'Équipement des Territoires ruraux : 30 % du HT :	51 373,13 euros
Subvention exceptionnelle Ministère de l'Intérieur:	sollicitée
Fonds propres et subvention exceptionnelle sollicitée :	154 119,37 euros

**OBJET : TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BATIMENT DESTINE A DES ACTIVITES SCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES, DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AUPRES DE MONSIEUR LE MINISTRE DE L'INTERIEUR.**

Le Conseil Municipal a décidé de solliciter une subvention exceptionnelle d'un montant le plus élevé possible auprès de Monsieur le Ministre de l'Intérieur.

## **Le Conseil Municipal communique**

**MEDIATHEQUE INTERCOMMUNALE. ENQUETE.**

La communauté de communes « Entre Dore et Allier » a initié le projet de construction d'une médiathèque intercommunale à Lezoux.

Dans le cadre de la préfiguration de cet équipement de lecture publique dont l'ouverture est prévue fin d'année 2015, la communauté de communes désire appréhender au plus proche les besoins et les attentes des habitants.

Afin de recueillir vos remarques indispensables pour enrichir le projet, il vous est proposé de bien vouloir consacrer un court moment pour compléter un questionnaire tenu à votre disposition à la mairie à retourner avant le 30 janvier.

## ETAT CIVIL 2013

### BIENVENUE A :

Enora CHAIZE, chez Guillaumont, le 15 mai,  
Nolhan POMMIER, chez Guillaumont, le 26 mai,  
Iness AIT MEHDI, La Tuilerie, le 13 juin,  
Nathan NIEPSUJEWICZ, Le Bourg, le 29 juin,  
Inaya DEROSSIS, chez Dalmas, le 3 juillet,  
Chloé FOURNIER, le Bourg, le 5 juillet,  
Leosmani MARIN SANTIUSTE, Domaine Neuf, le 13 août,  
Anaïs NIESS, Les Boursis, le 10 octobre,  
Kiran LE CRANE, Les Boursis, le 4 novembre,  
Seth LE CRANE, Les Boursis, le 4 novembre,  
Ethan JUDON, Le Bourg, le 7 décembre,  
Enzo CHAZAL, Gazelle, le 30 décembre.

### ILS SE SONT DITS OUI :

Jany BERGER et Carlos NEVES, Clairmatin, le 23 février,  
Eulalie CHAINAY et Frédéric CHELLES, Les Boursis, le 30 avril,  
Cécilia MAURIN et Sylvain TANGUY, chez Guillaumont, le 4 mai,  
Marie- France SOULIER et Gérard LICHERON, Le Bourg, le 23 août.

### ILS NOUS ONT QUITTES :

Léonie Morel, Les Blanchons, le 4 juillet,  
Raymond RICARD, Bouteix, le 15 juillet,  
René MOURGUES, Les Boursis, le 21 octobre.

## INFORMATIONS DIVERSES

**CINEMA :** salle des fêtes : **MERCREDI 22 JANVIER, 20 H 30. QUAI D'ORSAY**

Genre : Comédie

Avec Thierry Lhermitte, Raphaël Personnaz, Niels Arestrup...

**AMICALE LAÏQUE DE BORT L'ETANG.** L'amicale laïque de Bort l'Etang remercie toutes les personnes ayant participé au concours de belote du 11 janvier 2014, et vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2014.

### **BANQUET ANNUEL DE LA SOCIETE DE CHASSE.**

La société de chasse de Bort l'Etang organise son banquet annuel **le samedi 8 février 2014** à 12 H, à la salle des fêtes.

Prix : 18 €.

Renseignements et réservations auprès de : Marie EVE : 06 89 32 49 46,

Alain CHAZAL : 04 73 68 59 70, Alexandre CHAZAL : 04 73 68 52 39.

## ELECTIONS MUNICIPALES DES DIMANCHES 23 ET 30 MARS 2014

### **Ce qui va changer**

> Qui va-t-on élire les dimanches 23 et 30 mars 2014 ?

Vous allez élire 15 conseillers municipaux. Ils seront élus pour 6 ans. Le maire et les adjoints sont ensuite élus par le conseil municipal.

> Comment les conseillers municipaux sont-ils élus ?

**Le mode de scrutin ne change pas. Les conseillers municipaux sont élus au scrutin plurinominal majoritaire.**

Vous pourrez voter pour des candidats qui se présentent individuellement ou par liste. Il vous sera possible d'ajouter ou de retirer des noms sur un bulletin de vote (panachage). Les suffrages seront dans tous les cas décomptés individuellement, c'est-à-dire candidat par candidat.

**Contrairement aux précédentes élections municipales, il n'est plus possible de voter pour une personne qui ne s'est pas déclarée candidate.**

**La liste des personnes candidates dans la commune sera affichée dans le bureau de vote. Si vous votez en faveur d'une personne non candidate, votre voix ne comptera pas.**

Si vous votez à la fois pour des personnes candidates et des personnes non candidates, seuls les suffrages en faveur des personnes candidates seront pris en compte.

Vous n'élierez pas de conseillers communautaires. C'est le maire et le premier adjoint qui seront automatiquement désignés pour représenter notre commune au sein de la communauté de communes « Entre Dore et Allier ».

**Lors des élections de mars 2014, vous devrez présenter une pièce d'identité pour pouvoir voter.**

> Peut-on voter par procuration ?

Dans le cas où vous ne seriez pas disponible lors d'un ou des deux tours de scrutin, vous pourrez faire établir une procuration pour permettre à une personne inscrite sur la liste électorale de votre commune de voter à votre place.

La procuration sera établie au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail. Elle peut être faite sur le formulaire cartonné de demande de vote par procuration disponible au guichet de l'une de ces autorités. Par ailleurs, il vous est désormais également possible de gagner du temps en préparant le formulaire depuis votre domicile. Ce formulaire est accessible sur <http://service-public.fr/>. Vous pouvez le remplir sur votre ordinateur puis l'imprimer et l'apporter au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail.

> Si vous souhaitez être candidat, une déclaration de candidature est obligatoire.

**Vous ne pourrez être élu si vous n'avez pas déclaré votre candidature à la préfecture avant le jeudi 6 mars 2014 à 18 heures.**

Il est recommandé de prendre connaissance du *Mémento à l'usage des candidats dans les communes de moins de 1 000 habitants* publié sur le site Internet du ministère de l'Intérieur. Ce guide vous expliquera les démarches à accomplir. <http://www.interieur.gouv.fr/Elections/Etre-candidat>

> Ce qui est nouveau :

1. Présentation d'une pièce d'identité pour voter
2. Déclaration de candidature obligatoire
3. Impossibilité de voter pour une personne non candidate

Pour plus d'informations : <http://www.interieur.gouv.fr/>Rubrique Élections